

Nîmes, le 12 mars 2019

LYCEE JEAN VILAR
616, av. du Dr Paul Gache
30400 VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON
Tél. 04 90 14 22 00

58, rue Rouget de Lisle
30031 Nîmes cedex
**service promotion de la santé
en faveur des élèves**

Objet : note d'information pour les parents des élèves, les enseignants et le personnel du lycée Jean Vilar de Villeneuve lez Avignon.

Affaire suivie par

Sylvie Pellerin
Infirmière conseillère technique

Des cas de gale ont été signalés dans l'établissement scolaire fréquenté par votre enfant.

Secrétariat infirmier
Tel : 04 66 62 86 52
infirmier-scolaire.ia30@ac-montpellier.fr

En ce qui concerne les mesures de prévention dans une collectivité, les recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France du 27 juin 2003 sont les suivantes :

Docteur Isabelle Alzuyeta
Médecin conseiller technique

Secrétariat médical
Tel : 04 66 62 86 60
medecin-scolaire.ia30@ac-montpellier.fr

Télécopie
04 66 62 86 39

- **Eviction scolaire** de la personne atteinte par la gale, jusqu'à 3 jours après le début du traitement (mais pas d'éviction scolaire pour les autres élèves ou adultes au contact).

- Une désinfection complète des locaux n'est pas utile, par contre, il est conseillé de pratiquer une décontamination des tissus en contact avec la personne contaminée : les tissus lavables (litterie, serviette, vêtements) seront lavés en machine à 60°. Les autres tissus seront décontaminés avec un produit antiparasitaire.

La gale est une maladie contagieuse, qui ne se transmet de personne à personne que lors de contacts directs et prolongés, et dont la durée moyenne d'incubation est de 3 semaines à un mois.

Si votre enfant ou un adulte de l'établissement venait à présenter des démangeaisons, dans le mois qui vient et tout particulièrement la nuit et surtout entre les doigts, il faudrait consulter votre médecin. Un traitement adapté et de courte durée serait prescrit.

